



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/38/832/Corr.1
19 septembre 1984
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS, CHINOIS,
ESPAGNOL, FRANCAIS
ET RUSSE SEULEMENT

Trente-huitième session
Point 138 de l'ordre du jour

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE
L'IRAN ET L'IRAQ

Lettre datée du 14 juin 1984, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Rectificatif

1. Page 1, langues de distribution

Remplacer ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/FRANCAIS par ORIGINAL : ARABE

2. Le titre du point de l'ordre du jour doit se lire comme ci-dessus.

3. Page 5, annexe I

a) A la fin du sous-paragraphe 7, remplacer le point par une virgule et ajouter le texte suivant :

cette commission devant présenter au Secrétaire général, dans un délai n'excédant pas trois mois, un rapport sur les résultats de sa mission.

b) Insérer un nouveau sous-paragraphe 8 libellé comme suit :

8. Assurer la participation des femmes du monde entier, qui constituent le secteur le plus hostile à la guerre, à la campagne mondiale pour la paix et contacter les organisations et les associations féminines en vue d'obtenir leur participation à cette noble tâche.
